

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux et le onze du mois de juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

PRESENTS : LAPALLUS Marc (Maire), PEGUET-CHASSY Isabelle (1^{ère} adjointe), DANIERE Sébastien (2^e Adjoint), GONDEAU Stéphanie (3^e adjointe), BRETON Jean-Jacques (4^e adjoint), BELOT Stéphanie, FONGY Carole, CHAUX Mickaël, BUFFIN Valérie, MONCORGE Marc, DUPERRAY Mathieu, FAVRE Pierre, BUTTY Sylvain.

=====
Ordre du jour :

- Election d'une commission Délégation de Service Public dans le cadre de la prolongation du contrat d'affermage du service assainissement collectif avec VEOLIA,
- Réflexion installation ralentisseurs - coussins berlinois,
- Projet vente d'une parcelle de terrain au lieu-dit « Les Frontières »,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu, qui est approuvé sans observation.

Désigne Madame BUFFIN Valérie comme secrétaire de séance.

➤ ELECTION D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur le maire informe que les services de l'Eau et de l'Assainissement collectif sont régis par un contrat d'affermage avec VEOLIA EAU par délégation de service public depuis 2012, le contrat relatif au service eau d'une durée de 20 ans se terminera en 2032, alors que le contrat relatif au service d'assainissement collectif d'une durée de 10 ans se terminera en septembre prochain. Par conséquent, pour la continuité du service assainissement, il est possible de prolonger le contrat pour une durée de 1 an puis un contrat de gré à gré pourrait être mis en place jusqu'à ce que la communauté de communes prenne la compétence « Eau et Assainissement » en 2026. Pour mettre en œuvre la procédure de prolongation du contrat d'affermage, une commission DSP « Délégation de Service publique » doit être élue.

Le maire est président de droit de cette commission, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants doivent être élus :

Le résultat du vote est le suivant :

A 13 voix pour : sont élus membres titulaires : Mrs FAVRE Pierre, BUTTY Sylvain et DANIERE Sébastien.

A 13 voix pour : sont élus membres suppléants : Mrs MONCORGE Marc, DUPERRAY Mathieu et CHAUX Mickaël.

➤ **VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL LIEU-DIT « Les Frontières ».**

Monsieur le maire informe qu'un administré a acquis récemment plusieurs parcelles de terrain sur le secteur des « Frontières ». A l'intérieur de ces parcelles se trouvent un petit terrain communal de 25 m² qui n'a pas d'utilité pour la commune sur lequel était installé à l'époque un ancien transformateur électrique. Monsieur le maire propose de le céder au prix de 3 € /m², qui est le tarif pratiqué par la commune lors des ventes de terrains communaux.

Le conseil municipal **ACCEPTE** de céder la parcelle communale cadastrée A 639 à l'administré intéressé par cet achat, au prix de 3 € le mètre carré, ce qui représente un prix de vente de 75 €.

QUESTIONS DIVERSES :

- Désherbage cimetière :

Monsieur le maire rappelle que le désherbage du cimetière a été confié aux établissements MONCORGE de CHARLIEU. Or, depuis le 1^{er} juillet plus aucun produit phytosanitaire ne doit être employé. La commune étant entièrement satisfaite des services de l'entreprise MONCORGE, elle souhaite continuer de confier cette prestation à cette entreprise. Un nouveau devis a été demandé à l'entreprise MONCORGE pour qu'elle nous propose une solution alternative.

Le conseil municipal explique qu'à l'avenir la présence d'herbes dans les espaces publics sera plus fréquente et devra être acceptée par la population.

- Réflexion réduction de la vitesse dans le centre bourg :

Une réflexion globale est à mener sur la réduction de la vitesse dans le bourg et voir quelles solutions pourraient être adoptées en fonction de leurs coûts, des possibilités techniques etc... (Repositionnement des coussins berlinois, installations de ralentisseurs en enrobé, mises en place chicanes, feux tricolores « dits intelligents » ou autres) toutes ces propositions seront analysées et des décisions seront prises ultérieurement.

Séance levée à 19 h 30

Le Maire
Marc LAPALLUS



La secrétaire de séance
Valérie BUFFIN



**LISTE DES DELIBERATIONS PRISES
LORS DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le onze du mois de juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

PRESENTS : LAPALLUS Marc (Maire), PEGUET-CHASSY Isabelle (1^{ère} adjointe), DANIERE Sébastien (2^e Adjoint), GONDEAU Stéphanie (3^e adjointe), BRETON Jean-Jacques (4^e adjoint), BELOT Stéphanie, FONGY Carole, CHAUX Mickaël, BUFFIN Valérie, MONCORGE Marc, DUPERRAY Mathieu, FAVRE Pierre, BUTTY Sylvain.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

N° DELIBERATION	OBJET	VOTE
2022 07 0001	ELECTION COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	APPROUVE à l'unanimité des membres présents
2022 07 0002	VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL	APPROUVE à l'unanimité des membres présents